

# PANNEAU PERMIS DE CONSTRUIRE

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° PERMIS :

EN DATE DU :

BÉNÉFICIAIRE(S) :

NATURE DES TRAVAUX :

NOM DE L'ARCHITECTE :

SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉE :  M<sup>2</sup>

HAUTEUR DE LA/DES CONSTRUCTION(S) :  M

SURFACE DES BÂTIMENTS À DÉMOLIR :  M<sup>2</sup>

SUPERFICIE DU TERRAIN :  M<sup>2</sup>

LE DOSSIER PEUT ÊTRE CONSULTÉ À LA MAIRIE DE (VILLE ET ADRESSE) :

PERMIS AFFICHÉ EN MAIRIE LE :

Droit de recours :  
Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R.600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R.600-1 du code de l'urbanisme).

 **BATISCOM**

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**

Visuel à titre d'exemple

## CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Toutes dimensions possibles
- Matière : Aquilux, Dibond ou PVC
- Toute personnalisation possible

Tolérance de +/- 10% sur les dimensions et les épaisseurs proposées.

**BATISEC S.A.S.**

67, Rue du Creusot  
59170 CROIX - France



**BATIEXPRESS**  
Fourniture d'équipements  
sur chantier



**BATISEC**  
Clôtures et protections  
de chantier



**BATICOM**  
Communication  
sur chantier

TEL : 03.20.02.00.28  
FAX : 03.20.20.95.09  
E-MAIL : [info@batisec.fr](mailto:info@batisec.fr)  
WEB : [www.batisec.fr](http://www.batisec.fr)